

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 9 juillet 2026

Le Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA) publie son rapport d'activité 2025 : Retour sur une année d'actions en faveur d'une architecture d'intérêt public

Transformation des outils régaliens, représentation de la profession, prospective, solidarité, présence internationale, culture architecturale : le rapport d'activité 2025 retrace une année d'actions au service des architectes, de la qualité du cadre de vie et de l'intérêt public de l'architecture.

Structuré en 6 parties, le rapport d'activités aborde **le fonctionnement de l'Ordre des architectes** : son organisation nationale et régionale, son budget, ainsi que les dispositifs de solidarité mis en œuvre par l'Ordre des architectes. En 2025, de nouvelles mesures ont été introduites pour mieux accompagner certaines situations professionnelles, dont celles des jeunes parents.

La deuxième partie détaille les **actions conduites au service des architectes et maîtres d'ouvrage** : transformation du Tableau, amélioration du contrôle de la profession, webinaires mensuels, accompagnement juridique et ressources pratiques.

Le rapport d'activité revient sur le temps fort de l'année : la **Convention nationale de l'Ordre des architectes**, qui a réuni, en juin 2025 à Lille plus de 300 conseillers et salariés, venus de toutes les régions de France, autour des grands enjeux de la profession.

Les **actions de représentation et d'influence auprès des partenaires et des pouvoirs publics** sont détaillées en deux parties, aux échelles nationale et internationale. En 2025, le CNOA a poursuivi son travail de prospective, avec la publication de rapports consacrés à la réhabilitation et à l'adaptation aux risques. À l'international, le CNOA a porté la voix des architectes français et à inscrit l'architecture dans les débats contemporains, du climat à la transformation des territoires.

Enfin, le rapport met en lumière les actions conduites en faveur **de la culture architecturale** : participation aux prix d'architecture, relations avec les partenaires de l'écosystème, soutien aux acteurs de terrain et mobilisation aux côtés de la FNCAUE, dans un contexte de difficultés majeures pour les CAUE.

À travers ce rapport, le Conseil national de l'Ordre des architectes rappelle une conviction : l'architecture n'est pas seulement une profession à organiser, mais une ressource collective pour répondre aux enjeux de qualité du cadre de vie, de transition écologique et d'intérêt général.

Le Conseil national de l'Ordre des architectes en quelques mots :

Créé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, l'Ordre des architectes se compose de **17 Conseils régionaux** et d'un **Conseil national** ; et représente les **30 500 architectes** de France.

En déclarant l'architecture d'intérêt public dans l'article 1^{er} de la loi, le législateur a confié à l'Ordre une **mission de service public**, celle de se porter garant de cet intérêt public que constitue l'architecture.

L'Ordre des architectes veille à **l'organisation de la profession d'architecte**, participe à **l'enseignement de l'architecture**, et à **l'organisation de la formation des architectes**.

Enfin, l'Ordre des architectes **promeut la qualité et la diffusion de la culture architecturale** et **représente la profession auprès des pouvoirs publics**.